

SPÉCIAL **VINCENNES**



PHILIPPE NOISETTE

QUESTIONS À... **MARTINE LEDRANS**

Responsable du département santé-environnement de l'Institut national de veille sanitaire.

« **CES CAS DE CANCER NE SONT PAS LIÉS À LA FRÉQUENTATION DE L'ÉCOLE.** »

Le Point : Aujourd'hui, peut-on dire que les quatre cas de cancers pédiatriques recensés au sein de l'école maternelle Franklin-Roosevelt entre 1995 et 2001 sont dus aux polluants liés à l'activité de l'ancien site Kodak ?

Martine Ledrans : Non. Les informations collectées sur la qualité de l'environnement de l'école et l'épidémiologie des maladies observées ne permettent pas de suspecter un lien entre la fréquentation de l'école et la survenue de cas de cancer. A l'issue d'une période de surveillance accrue (2001-2006), on est finalement parvenu à la conclusion d'une origine aléatoire du regroupement de ces cas de cancers.

Pourtant, les analyses n'ont-elles pas mis en évidence une pollution de la nappe souterraine par des substances cancérigènes ?

En effet. Une pollution anormale de la nappe a été constatée, mais aucune trace de ces produits toxiques n'a été retrouvée dans l'air. Par ailleurs, ni avant ni

après la période allant de 1995 à 2001 on n'a pu mettre en avant des cas d'excès de cancers.

La surveillance environnementale est toujours en cours. Le fait que Kodak soit à présent chargé de montrer son éventuelle négligence ne pose-t-il pas la question de l'indépendance des résultats ?

En France, c'est le principe du pollueur/payeur qui prévaut. C'est un bon fondement à condition de mettre en place des garde-fous afin d'éviter l'incompréhension entre experts et autorités, d'une part, et la société civile concernée – ici, parents et riverains –, d'autre part. Jamais une enquête environnementale d'une telle ampleur n'avait été mise en place en France. Légitimement, elle pose donc des questions et permet de mettre au jour certaines nécessités. Ainsi, les études financées par les industriels devraient systématiquement faire l'objet de contre-expertises payées par des fonds publics ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JOCELYNE BARDOUX